

## **L'Amicale des anciens du 22<sup>ème</sup> de Marine**

### **Généralités**

**L'Amicale des anciens du 22<sup>ème</sup> de Marine a été créée le 14 janvier 1947 par des anciens ayant servi au 22<sup>ème</sup> RIC en 1939-1940. Elle se dénommait alors « l'Amicale des anciens du 22<sup>ème</sup> régiment d'infanterie coloniale ». Elle existe donc depuis plus de soixante-sept ans.**

Elle regroupe des anciens ayant servi au régiment lors de la guerre 1939-1945, de la campagne d'Indochine, de celle d'Algérie et après le retour du 22<sup>ème</sup> de Marine en France, ainsi que tous les sympathisants des troupes de Marine ou du 22<sup>ème</sup> RIC qui désirent y adhérer.

#### **Elle a pour objet :**

- de resserrer les liens d'amitié et de camaraderie entre tous ses membres, notamment entre ceux, officiers, sous-officiers et soldats, qui ont servi au « 22<sup>ème</sup> de Marine » et éventuellement de leur venir en aide ;
- de conserver fidèlement le souvenir de ceux qui sont tombés dans les rangs du régiment ;
- de contribuer à perpétuer les valeurs morales et les traditions qui, à travers les générations, ont fait de celui-ci un valeureux régiment.

**Elle est administrée** par un conseil d'administration composé du président, du secrétaire général et du trésorier, qui constituent son bureau, et de deux vice-présidents représentant, chacun en ce qui le concerne, les anciens de la guerre d'Indochine et de l'Algérie auxquels sont joints les « jeunes générations » ayant servi au régiment depuis.

**Des « délégués responsables »** sont chargés **dans les régions administratives** d'être en contact avec les membres résidant dans leur région que, du fait de leur proximité, ils peuvent connaître personnellement. Ils sont les agents privilégiés de la cohésion et du développement de l'Amicale.

**Elle élabore un bulletin de liaison trimestriel** diffusé gratuitement à tous ses membres : « **Le Trait d'union** », qui publie leurs témoignages et leurs souvenirs personnels ayant un rapport avec le 22<sup>ème</sup> de Marine et qui les tient informés de sa vie et de ses activités, en particulier des différentes réunions ou manifestations qu'elle organise ou auxquelles elle participe.

**Elle édite** aussi, par l'intermédiaire des éditions « Marsouins et Méharistes » le recueil « **Les Marsouins du 22<sup>ème</sup> de Marine racontent ...** » qui regroupe les témoignages et les souvenirs parus dans « **Le Trait d'union** ».

Prix: 25 €, port payé. A commander à « Marsouins et Méharistes », 9, rue Chabanais, 75002 Paris.  
Régler à la commande par chèque à l'ordre de : « Marsouins et Méharistes ».

**Elle possède un site internet « [anciens22demarine.com](http://anciens22demarine.com) ».**

**Elle organise une journée de cohésion annuelle** qui se déroule chaque année dans une région différente et au cours de laquelle elle tient son assemblée générale. Dans toute la mesure du possible, les délégués responsables de région mettent également sur pied annuellement une réunion à leur niveau.

**L'Amicale a su perdurer et se renouveler** par un courant d'adhésions régulier. Le maintien d'un tel courant est la condition de sa survie. En dehors des annonces qu'elle fait paraître dans certaines publications pour se faire connaître, le recrutement le plus efficace est celui

effectué par relations directes. Ainsi, si vous rencontrez des personnes ayant servi au 22<sup>ème</sup> RIC, 22<sup>ème</sup> RIMa ou au 22<sup>ème</sup> BIMa ou désirant s'inscrire à un titre quelconque à l'Amicale, n'hésitez pas à communiquer leur nom au secrétaire général ou au « délégué responsable » de votre région. Vous rendrez un grand service à l'Amicale.

**Son siège social** est :

12, avenue Minerve  
91 170 Viry-Chatillon

Elle comprend des **membres actifs**, des **membres sympathisants** et des **membres d'honneur**.

Outre les anciens ayant servi au régiment, tout membre de la famille d'un ancien du régiment qui le désire est membre actif.

Pour être membre sympathisant, il faut avoir manifesté sa volonté d'appartenir à l'Amicale des anciens du 22<sup>ème</sup> de Marine en tant que tel, y être admis par décision des membres du bureau et payer une cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration.

Tout membre actif ou membre sympathisant n'ayant pas payé sa cotisation depuis trois ans est radié d'office de l'Amicale, sauf cas particuliers soumis à la décision du conseil d'administration.

Pour être membre d'honneur, il faut avoir apporté son soutien à l'Amicale et être admis à celle-ci en assemblée générale après avoir été proposé au conseil d'administration.

Toute personne morale peut être membre sympathisant ou membre d'honneur. »

**Ses membres s'interdisent** en tant que tels toute action ou écrit de caractère politique, religieux ou philosophique.

## L'Amicale des anciens du 22<sup>ème</sup> de Marine

### Administration et représentation

**Le conseil d'administration** est élu pour trois ans. Tout membre actif à jour de ses cotisations annuelles est éligible. Ses membres actuels sont les suivants :

- **président** : M. **Daniel Therby**, ([AFN], 11, rue Maurice Devillers, 80 200 Péronne, ☎ 03.22.84.56.56.)
- **secrétaire général** : colonel (ER) **Philippe Blanchet**,
- **trésorier** : M. **Jean-Jacques Huet** ;
- vice-présidents :
  - représentant les anciens d'Indochine : adjudant-chef (ER) **Christian Guillaume**,
  - représentant les anciens d'Algérie et les « nouvelles générations » : colonel (ER) **Paul Vallin**,

**Les délégués responsables** sont :

- pour les régions Haute Normandie, Nord et Picardie : M. **Daniel Therby**,
- pour les régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine : M. **Alain Floderer**,
- pour la région Ile de France : lieutenant-colonel (R) **Yves Jeanmot**,
- pour la région Bretagne : adjudants-chefs (ER) **Christian Guillaume** (Bretagne Est) et **Jean Vacquié** (Bretagne Ouest),
- pour les régions Centre et Pays de la Loire : M. **Antoine Carenjot**,
- pour la région Poitou Charente : M. **Alain Laudy**,
- pour les régions Bourgogne et Franche-Comté : M. **Daniel Ménard**,
- pour les régions Auvergne et Rhône-Alpes : colonel (ER) **François Jourdan**,
- pour les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées M. **Alain Wagner**,
- pour la région Languedoc-Roussillon : M **Michel Damiens**,
- pour la région Provence, Alpes, Côte d'azur : colonel (ER) **Bernard Cousin** (PACA est) et **M. X...** (PACA ouest).

Les régions Limousin et Corse, ne comprenant aucun membre, ne sont évidemment par pourvues en délégué responsable.

**Le porte-drapeau national** est M. **Maurice Maillard**.

Ses membres sont répertoriés dans « **L'annuaire de l'Amicale des anciens du 22<sup>ème</sup> de Marine** », où ils sont classés dans l'ordre alphabétique par région administrative et par département. Leur recherche y est facilitée par leur liste alphabétique précisant la page de l'annuaire où figurent les renseignements sur chacun d'eux. La remise à jour de cet annuaire est trimestrielle. Il peut être acquis pour la somme de 12 € en s'adressant au secrétaire général ou être reçu par courriel.